

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

CAPD Promotions 19 décembre 2017

- Commissions paritaires - CAPD -

tu enseignes
il enseigne
nous enseignons
vous enseignez
ils suppriment !

Date de mise en ligne : mercredi 20 dcembre 2017

SNUipp-FSU des Landes.

The infographic consists of five circles, each representing an academy and the number of posts to be suppressed. The circles are arranged in a row, with the text 'Académie' above the academy name and the number of posts in red below it. The circles are: Académie TOULOUSE (150 postes), Académie LILLE (336 postes), Académie NICE (116 postes), Académie CAEN (195 postes), and Académie NANCY-METZ (298 postes).

Académie	Postes
Académie TOULOUSE	150
Académie LILLE	336
Académie NICE	116
Académie CAEN	195
Académie NANCY-METZ	298

CAPD du 19/12/2017

Déclarations préalables : Chacune des trois organisations syndicales représentatives à fait une déclaration. Retrouvez [ici celle du SNUipp-FSU 40](#).

Remarques du DASEN suite aux déclarations préalables : Les quelques « accrocs » n'enlèvent rien au fait que les services landais continuent à faire leur maximum pour le suivi des collègues, comme cela est le cas depuis longtemps dans les Landes. Cette année est une période de transition, mais chacun fait le maximum pour que les enseignants poursuivent au mieux leur carrière.

Le DASEN remercie M. Bigot (SG) qui vient d'obtenir sa mutation vers la Corrèze. Un(e) SG sera très bientôt nommé(e) pour le remplacer.

Ordre du jour :

PV : quelques modifications apportées

Promotions : Trois catégories de promotions distinctes.

Dans la Classe Normale, 30% des promouvables aux 7^e et 9^e échelons ont été promus avec un avancement accéléré. Sur cette année scolaire cela concerne 22 collègues pour le passage au 7^eme et 34 collègues pour le passage au 9^eme.

Dans la Hors Classe, 53 PE promouvables donc 53 promus.

Pour les directeurs d'établissement spécialisé : 1 seul concerné cette année (passage à l'échelon 6 de la HC).

Questions diverses :

- ▶ **Important :PPCR** : Pour les collègues « inspectés » l'an passé, l'appréciation pourra être reportée sur l'application dédiée par les IEN. Une date factice sera proposée aux enseignants, qui l'accepteront, puis l'IEN saisira le tableau des compétences à l'identique, ainsi qu'une note de synthèse (1024 caractères) qui reprendra l'appréciation de la dernière « inspection ». Il y a une 40aine de collègues dans ce cas-là (nombre qui sera rapidement précisé par l'administration).
- ▶ Les collègues retenus pour les modules de formation nationale ont bien été informés par la DSDEN autour du 15/11, et par l'INSHEA. Le SNUipp-FSU dénonce le délai plus que contraint entre l'information officielle et le départ en formation pour certains collègues au 20/11.
- ▶ Dans les Landes, 15 élèves autistes sont scolarisés en maternelle, 47 en élémentaire, 38 en collège, 15 en lycée,

57 en Unité d'enseignement ; Total : 172. Par ailleurs, 7 enfants autistes sont scolarisés en ULIS-école dans les Landes. Les participants à la formation sur l'autisme proposée étaient pour moitié des enseignants spécialisés et pour moitié des enseignants non spécialisés. Les places ont été attribuées par ordre d'arrivée des demandes. Le SNUipp-FSU 40 a dénoncé un problème d'organisation faisant la part belle au "premier arrivé, premier servi" indépendamment des situations d'accueil et laissant sans réponse nombre d'enseignants scolarisant des élèves autistes. Ce stage ne pourra être dupliqué cette année mais fera l'objet d'une nouvelle édition l'an prochain.

- ▶ Décharges de direction avec quotités difficilement compatibles : la DSDEN assure que toutes ces décharges sont assurées. Les échos ne sont pas les mêmes pour le SNUipp-FSU des Landes. (Ne pas hésiter à nous faire part de situation complexe)
- ▶ Action « Ecoles innovantes et ruralités » : 11 communautés de communes ont été ciblées. Trois d'entre elles sont actuellement en attente de validation au Ministère : Pays d'Orthe et Arrigans/Marsan (partie rurale de l'agglomération)/Vallée des Luys.
- ▶ L'administration va clarifier auprès de l'USEP la situation juridique, suite aux demandes récurrentes de l'USEP des Landes de créer une association sportive dans les écoles.
- ▶ IMP afférente aux ERUN : la DSDEN40 doit transmettre la liste nominative des personnels éligibles au Rectorat en cette fin d'année. La mise en paiement devrait donc logiquement avoir lieu en début d'année 2018 (février ?), mais aucune précision n'est disponible quant au montant (1250- / 2500-). Le SNUipp-FSU40 demande qu'en attendant la décision rectorale sur le montant les collègues bénéficient à minima du versement minimal de l'IMP dès à présent.

Taux de remplacement dans les Landes : Sept : 99.68% Oct : 99.13% Nov : 98.23%

Les frais de déplacements non payés en cette fin d'année pour cause d'enveloppes épuisées seront réglés en début d'année 2018. Les saisies devront être faites en début d'année 2018

Instances : Mardi 30 janvier 2018 : GT Classe Exceptionnelle Vendredi 9 février 2018 : CAPD Classe Exceptionnelle

Rythmes scolaires : début mars, l'IA-DASEN donnera une réponse à l'ensemble des demandes début mars. La DSDEN s'assurera en parallèle des demandes que les différentes collectivités (communes, communautés de communes) ont bien été informées des démarches les concernant. Le SNUipp-FSU40 demande que le cadre réglementaire soit bien respecté.

- ▶ Les enseignants participant à la formation CAPPEI en candidat libre sur Pau (au lieu de Mt-de-Marsan) auront peut-être des frais de déplacement & A vérifier.
- ▶ Dématérialisation des fiches de paye : l'ENSAP, mis en place pour les agents de la fonction publique, ne sera pas accessible pour l'instant aux enseignants &
- ▶ Les PES n'ont touché aucun frais depuis septembre. L'administration explique ce retard par des allers-retours de documents nécessaires entre les différents services (Lot-et-Garonne, DSDEN 33, DSDEN 40). La mise en paiement avec effet rétroactif sera effective en décembre.

Animations pédagogiques : C'est une raison technique du logiciel qui ne permet pas de faire des ordres de mission au delà de l'année civile. Pour la FOAD annoncée sur la période du 18/12 au 31/12, une autre session sera aussi ouverte en janvier. Les services administratifs font le maximum pour que tous les ordres de mission de l'année scolaire soient adressés aux enseignants avant fin décembre. Charge à eux de les conserver et d'être vigilant sur les dates.

Sur les conseils écoles-collège, les IEN rappellent qu'ils se font en lieu et place des conseils de maîtres de cycle 3.

[Proposition d'un vœu intersyndical SNUipp-FSU 40/SNUdi-FO 40/SE-UNSA 40 contre la suppression du GT adaptation au niveau départemental](#)

Le DASEN s'engage à faire un point directement avec le responsable au Rectorat sur ce sujet.

En clôture de la CAPD promotion, le SNUipp-FSU40 et le SNUDI-FO40 propose [un vœu commun sur les règles d'avancement futures](#).